

## La votation sur le CO2 (Mike Gérard -fin mai 2021)

Il y a quelques semaines, j'avais regardé quelques émissions télévisées, en particulier l'émission RTS1 Infrarouge du 19 mai et un reportage de la situation dans les cantons alpins, en particulier le Valais. J'avais déjà le sentiment que ces habitants, ayant parfois souffert du COVID mais qui ont très souvent, par nécessité, deux voitures, avaient mal digéré la proposition du parlement suisse d'augmenter la taxe sur l'essence. Je n'ai jamais oublié la votation en Grande Bretagne, pendant laquelle les citoyens de ma région de naissance au nord de l'Angleterre, considérant que le gouvernement à Londres ne les écoutait jamais, ont décidé de lui faire un bras d'honneur en votant pour le BREXIT.

Le 21 avril, j'avais envoyé à la Tribune de Genève, le courrier suivant :

*« Dans l'émission Infrarouge du 19 mai dernier, un adversaire de la loi sur le CO2 a répété une affirmation du directeur de la compagnie easyJet Suisse, à savoir qu'en cas d'acceptation de cette loi le 13 juin, les Zurichois pourraient voler depuis Bâle afin de bénéficier des prix incroyablement ridicules (grâce au fait que l'aviation ne paie ni TVA ni taxe sur le kérosène) pratiqués par easyJet Suisse – dont Bâle est la deuxième base du pays. Une affirmation sur laquelle on peut émettre de sérieux doutes, dans la mesure où cet aéroport adhère très étroitement aux exigences de l'Office Fédéral de l'Aviation Suisse (OFAC).*

*Ce même adversaire s'est aussi plaint de l'impact qu'aurait une hausse de la taxe sur le carburant. Il est piquant de noter que le lendemain, dans la section Auto de la Tribune de Genève, figuraient les performances de l'Audi R8 (puissance de 570 CV, vitesse maximale de 322 km/h) et la BMW M4 (puissance de 510ch, puissance maximale de 290 km/h).*

*Si les Suisses, qui aiment les « grosses bagnoles » et voyagent beaucoup en avion, refusent la loi sur le CO2, les commentaires en provenance de nos pays voisins risquent de pas être très tendres ! »*

Mon courrier, dont je n'avais eu aucun avis de réception, n'était jamais publié. Bien sûr, la Tribune a toujours le droit de publier ou ne pas publier un courrier d'un lecteur ... ni de répondre à ma demande pour connaître la raison de cette la décision !

En même temps, et dans un courrier sur le même sujet, mais envoyé au journal Le Temps, voici ce que notre chère parlementaire Isabelle Pasquier écrivait un article dont voici le début.

### **« La taxe sur le billet d'avion est une bonne idée**

*Dans vos colonnes, le directeur d'EasyJet a pris position contre la loi sur le CO2, sur laquelle nous sommes appelé à voter le 13 juin. L'industrie aérienne, qui contribue fortement au réchauffement du climat, n'apprécie pas d'être touchée par cette loi, elle qui avait réussi jusqu'à présent à bénéficier de passe-droits et de n'être concernée par aucun engagement pris dans l'Accord de Paris. .... »*

Elle avait reçu la réponse qu'il n'y avait pas assez de place pour publier son courrier !

Une réponse un peu étrange, surtout quand, quelques jours plus tard, Le Temps avait consacré une page entière à un entrevue avec le directeur de l'aéroport.

**On peut espérer que le fait que l'ancien porte-parole de l'Aéroport est depuis peu devenu la nouvelle rédactrice du « Temps », et que l'Aéroport l'a remplacé comme porte-parole par un ex-employé du « Temps », n'influence pas les décisions éditoriales de ce journal.**